

JOHN HOCKING NOMMÉ GREFFIER DU TRIBUNAL

Le lundi 11 mai 2009, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a nommé John Hocking (Australie) au poste de Greffier du TPIY. Cette nomination, qui a pris effet le vendredi 15 mai 2009, a été décidée en consultation avec le Président du Tribunal, le Juge Patrick Robinson, comme le prévoit le Statut du Tribunal. John Hocking a été nommé à ce poste pour quatre ans ou jusqu'à la fin du mandat du Tribunal, si celle-ci prend effet plus tôt.

En sa qualité de Greffier, il sera responsable de l'organe du Tribunal chargé de fournir l'appui administratif, juridique ou autre, indispensable pour que le Tribunal achève avec succès son mandat.

Ayant rejoint le Tribunal en mars 1997, John Hocking était Greffier adjoint depuis décembre 2004 jusqu'à sa désignation en tant que Greffier par intérim au début de cette année.

***DERNIÈRE MINUTE** : Le Greffier du Tribunal a prêté serment le mardi 19 mai 2009.*

JEUDI 28 MAI : SÉMINAIRE DIPLOMATIQUE ET LANCEMENT DU MANUEL SUR LES PRATIQUES DÉVELOPPÉES PAR LE TPIY

A partir de 10h 30, le Président du Tribunal, le Procureur et le Greffier feront un point détaillé, pour la communauté diplomatique, sur le travail du Tribunal, ses accomplissements et les défis qu'il doit relever.

A 11h 30, le Séminaire sera suivi du lancement du "*ICTY Manual Developed Practices*", un ouvrage préparé conjointement avec l'Institut Interrégional de Recherche des Nations Unies sur la Criminalité et la Justice (UNICRI) dans le but de préserver le legs du Tribunal.

Les invitations officielles à la manifestation du 28 mai ont été envoyées : si vous ne l'avez pas encore reçu, ou si vous souhaitez confirmer votre présence, merci de prendre contact avec Gea van der Werf : + 31 (0)70 512 8599 or vanderwerf@un.org

04 mai, 11 et 12 mai

Le Procureur Brammertz voyage dans l'ex-Yougoslavie

4 mai : Le Procureur Serge Brammertz est à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine). "C'est la première de ses visites prévues dans la région de l'ex-Yougoslavie en vue de la préparation du rapport semestriel devant le Conseil de sécurité qui est prévu pour juin," explique la porte-parole du Bureau du Procureur, Olga Kavran.

A Sarajevo, le Procureur a rencontré les représentants des autorités locales et internationales : il a discuté de questions liées à la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal ainsi que de la coopération de la Bosnie-Herzégovine avec le Bureau du Procureur. Serge Brammertz a aussi rencontré des collègues du système judiciaire bosniaque ainsi que des représentants des associations de victimes.

11 et 12 mai : Le Procureur Serge Brammertz est en visite à Belgrade (Serbie).

Serge Brammertz a rencontré le Président du Conseil National de la Serbie pour la Coopération avec le TPIY, Rasim Ljajić; le procureur chargé des crimes de guerre Vladimir Vukčević et d'autres membres de l'Équipe d'Action pour la traque des fugitifs; le Président Boris Tadić; et le Premier Ministre Cvetković.

05 mai

La Chambre d'appel rend son arrêt dans l'affaire dite de L'hôpital de Vukovar

"La Chambre d'appel a reconnu aujourd'hui Veselin Šljivančanin, ancien officier supérieur de l'Armée populaire yougoslave (JNA), coupable pour avoir aidé et encouragé le meurtre de prisonniers de guerre après la chute de la ville de Vukovar, en Croatie. La peine de 5 ans d'emprisonnement infligée à Veselin Šljivančanin en première instance a été portée à 17 ans d'emprisonnement. La Chambre d'Appel a confirmé la déclaration de culpabilité prononcée contre celui-ci pour avoir aidé et encouragé des actes de torture", énonce un communiqué de presse émis au terme de l'audience.

Le communiqué de presse annonce encore que "la Chambre d'Appel a également confirmé la déclaration de culpabilité prononcée contre son supérieur, Mile Mrkšić,

pour avoir aidé et encouragé le meurtre et la torture de prisonniers, ainsi que le maintien des conditions inhumaines de détention dans le hangar à Ovčara, près de Vukovar, les 20 et 21 novembre 1991. La peine de 20 ans d'emprisonnement prononcée contre Mile Mrkšić en première instance a été confirmée. "

Lorsqu'elle s'est demandée si la peine de cinq ans d'emprisonnement qui avait été infligée à Veselin Šljivančanin était suffisante, la Chambre d'Appel a tenu compte de la gravité des crimes et des conséquences des actes de torture pour les victimes et leurs familles. « Ces crimes se caractérisent par une cruauté et une brutalité extrêmes à l'encontre des prisonniers de guerre, dont certains étaient probablement blessés au moment des faits, puisqu'ils se trouvaient à l'hôpital de Vukovar », a déclaré le Juge Meron.

11 mai

**Doyen des Juges,
Mohamed
Shahabuddeen a
quitté La Haye**

Après presque 12 ans de loyaux services en tant que Juge au sein du TPIY, Mohamed Shahabuddeen (qui avait prêté serment le 16 juin 1997) s'est résolu à retourner dans son pays natal, le Guyana. Sa démission a pris effet le 11 mai 2009.

Sa contribution au développement de la justice internationale en tant que membre de la Chambre d'Appel du TPIY et du TPIR a couronné sa longue carrière de juge international : le Juge Shahabuddeen a été membre de la Cour Internationale de Justice entre février 1988 et février 1997.

Cette expérience juridique internationale s'est inscrite dans le prolongement d'une brillante carrière nationale au cours de laquelle le Juge Shahabuddeen a occupé des fonctions diverses : avocat (1954-1959), magistrat (1959), Conseiller de la Couronne (1959-1962), Adjoint du Procureur Général (1962-1973), Procureur Général (1973-1987) et Ministre de la Justice et des Affaires Juridiques (1978-1987). Entre 1978 et 1987, le Juge Shahabuddeen a aussi agi à diverses occasions en tant que Ministre des Affaires Etrangères et a exercé d'autres fonctions gouvernementales importantes parmi lesquelles Premier Adjoint du Premier Ministre et du Vice-président.

Auteur d'innombrables articles et livres, le Juge Shahabuddeen est membre de plusieurs associations parmi lesquelles l'Institut de Droit International (IDH), la Société Française pour le Droit International, l'Académie Internationale de Droit Comparé, la Société Africaine de Droit International et Comparé et la Société Indienne de Droit International.

Le juge Shahabuddeen a aussi présenté sa démission à la Cour Pénale Internationale (CPI) où il avait été élu en janvier 2009.

11 mai

**Le Juge Pocar
reçoit une haute
distinction en
Italie**

L'université de Pavie décerne au Juge Fausto Pocar le Prix International Girolamo Cardano 2009. Cette distinction est attribuée chaque année à une personnalité qui, par ses études et engagements, a fait progresser la science ou les arts.

La commission du Prix a voté unanimement pour le Juge Pocar, constatant que tout au long de son travail au sein du Tribunal, il a apporté une contribution exceptionnelle au développement du droit pénal international.

12 mai

**Affaire
Hartmann:
Conférence de la
mise en l'état le
mardi 19**

Florence Hartmann est accusée d'outrage au Tribunal car elle aurait divulgué des informations confidentielles liées à l'affaire Slobodan Milošević.

Après la récusation du Juge Orić et du Juge Agius, à la demande de la Défense, la Chambre de Première Instance spécialement désignée est composée du Juge Moloto, (Président), du Juge Güneý, et du Juge Liu.

14 mai

**Le Greffier par
intérim
intervient dans
une
manifestation de
l'OSCE**

Le Greffier par intérim John Hocking intervient dans une rencontre de trois jours organisée par l'OSCE à Sarajevo sur "Les meilleures pratiques et les leçons apprises en matière de traitement des crimes de guerre". La rencontre fait partie d'une initiative pluri organisationnelle et interrégionale dont le but est d'identifier les priorités et de soutenir les besoins des pouvoirs judiciaires locaux qui ont à traiter des affaires de crimes de guerre. Le Greffier par intérim aborde le thème de la contribution du TPIY dans le renforcement des capacités judiciaires nationales. Chacune des composantes du Tribunal est représentée à cette rencontre.

15 mai

**Nouvelle
composition de la
Chambre d'Appel**

A la suite de la démission du Juge Mohamed Shahabuddeen, le Président Patrick Robinson nomme le Juge Carmel Agius à la Chambre d'Appel. La Chambre est maintenant composée du Juge Patrick Robinson (Président), du Juge Mehmet Güney, du Juge Fausto Pocar, du Juge Liu Daqun, du Juge Andréia Vaz, du Juge Theodor Meron et du Juge Carmel Agius.

CALENDRIER DES AUDIENCES 20 MAI – 29 MAI

MERCREDI 20 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès

JEUDI 21 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience II Pas d'audience
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès

VENDREDI 22 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience II Pas d'audience
Salle d'audience III Pas d'audience

LUNDI 25 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès, à confirmer
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MARDI 26 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès, à confirmer
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès
14:15 – 19:00, **Popović et al**, Procès, à confirmer

MERCREDI 27 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Conférence préalable à la présentation des moyens à décharge
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès
14:15 – 19:00, **Popović et al**, Procès, à confirmer

JEUDI 28 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès
14:15 – 19:00, **Popović et al**, Procès, à confirmer

VENDREDI 29 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès, à confirmer

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 119 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 119 d'entre elles : 10 ont été acquittées, 60 condamnées (quatre sont en attente de transfert pour purger leur peine, 28 sont en cours d'exécution de peine, 26 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 42 accusés : sept sont en appel, six autres ont été récemment jugés par une Chambre de 1ère instance mais les délais d'appel ne sont pas encore échus, 21 sont en procès, et six en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 29 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Greffier: John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier
Assistante: Gea van der Werf.

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Nicolas Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, beston@un.org
Assistante: Gea van der Werf, + 31.70. 512. 85.99, vanderwerf@un.org

Nicolas Escot a aussi contribué à la confection de ce numéro.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.